

RÈGLEMENT COMPLEMENTAIRE DU 7^{ème} TOURNOI BUGATTI

GYMNASE ATALANTE DU 21 AU 22 DECEMBRE 2024

Numéro d'autorisation :

La compétition se déroule selon le Règlement général des Compétition (RGC) de la FFBAD. Ces éléments du règlement complémentaire complètent les dispositions du RGC. Certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions.

Article 1 : Joueurs concernés

Le tournoi est ouvert aux joueurs seniors (ou autorisés : minimes, cadets, juniors et vétérans) licenciés auprès de la FFBAD et aux joueurs des pays limitrophes, dans les séries de classement de N2 à NC pour les simples, les doubles et les mixtes et qui ne sont pas sous le coup d'une suspension ou d'un arrêt pour raison médicale.

Article 2 : Tableaux et mode de compétition

2.1 : Les disciplines proposées sont : Simple homme, simple dame, double homme, double dame et double mixte. Chaque participant peut s'inscrire dans 1 ou 2 disciplines Simple et Mixte ou double et mixte. **Les inscriptions sur les tableaux doubles et simples ne sont pas autorisées.**

2.2 : Tous les tableaux se joueront en poules, suivie dans la mesure du possible, d'un tableau à élimination directe.

- Samedi : Simple homme, simple dame, double homme et double dame ;

- Dimanche : Mixte.

2.3 : L'organisateur constituera les tableaux en fonction du CPPH à la date de prise en compte de celui-ci (art. 3.2), en favorisant les tableaux en poules regroupant un nombre de joueurs permettant à chacun de faire un nombre de matchs agréable.

2.4 : Dans une même paire, le CPPH du mieux classé ne peut pas être plus de 8 fois supérieur à celui du moins bien classé.

2.5 : Les joueurs classés de NC à P11 ne sont pas concernés par la règle du x16. Les joueurs classés de NC à P12 peuvent s'inscrire uniquement avec une personne ayant un classement entre NC et D9 maximum et les P11 avec une personne classée entre D8 et NC.

Article 3 : Inscriptions

3.1 : Le nombre maximum de participants est fixé au total à 135 paires/simples le samedi et 85 paires le dimanche. Le critère de sélection en cas de surnombre sera l'ordre d'arrivée des inscriptions pour les simples, et l'inscription du deuxième joueur pour les doubles et les mixtes.

3.2 : Date limite d'inscription : La date limite d'inscription est fixée 12/12/2024 minuit (date de réception), si le nombre maximum de participants(es) est atteint avant la date limite d'inscription, celle-ci sera clos prématurément. La date du tirage au sort est fixée au 13/12/2024. La date de prise en compte du CPPH est fixée au 05/12/2024 à minuit.

3.3 : Les droits d'engagement sont de 17€ pour un tableau, de 21€ pour deux tableaux. Le paiement s'effectuera sur place le jour du tournoi (Liquide, chèque ou CB).

3.4 : Les inscriptions seront effectuées uniquement en ligne sur Badnet.

<https://badnet.fr/tournoi/public?eventid=25527> de manière individuelle.

3.5 : En cas de forfait, les frais d'inscription seront supportés par l'éventuel remplaçant. Le joueur forfait sera quant à lui remboursé sous réserve de délivrance d'un justificatif en bonne et due forme.

Article 4 : Déroulement de la compétition

Le tournoi sera géré à l'aide de «**Badnet**».

4.1 : Les matchs se dérouleront en deux sets gagnants de 21 points sur 7 terrains de 08h00 à 17h00 et sur 11 terrains de 17h00 à 23h00 (19h00 le dimanche).

4.2 : Le juge-arbitre de la compétition est M Emmanuel Rietherer, son adjoint sera M Jean-François FERTINEL.

4.3 : Le GEO sera M Laurent WENDLING.

4.4 : En dehors des phases finales (demi-finales dans la mesure du possible et finales) où l'organisateur sollicitera des officiels techniques, sauf décision contraire du juge-arbitre, tous les matchs seront majoritairement auto-arbitrés.

4.5 : Les volants sont à la charge des joueurs à part égale pour chaque match (sauf finales). En cas de litige, le volant officiel est le « RSL TOURNEY 3 » et seront en vente dans la salle. Les volants seront fournis gratuitement lors des finales.

4.6 : Le temps de prise de contact (échauffement) sur le terrain sera de 3 minutes. Ce temps est décompté à partir du moment où le match concerné a été appelé par la table de marque. Il est aussi décompté du temps de repos. Le temps de repos entre 2 matchs ne pourra pas être inférieur à 20 minutes. Toutefois, il pourra être réduit avec l'accord express des intéressés.

4.7 : Tout volant touchant une quelconque des parties de la structure sera compté « faute » au service et en cours de jeu dans les deux salles.

4.8 : Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur et le juge-arbitre (coordonnées figurant sur la convocation) de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Grand-Est de Badminton (4 rue Jean Mentelin 67200 STRASBOURG - valeriesabigno@lgebada.com), par tout moyen prouvant la date de réception.

Votre participation au tournoi implique l'adhésion au RGC et au présent règlement